

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE
« EL IRTIKA »
2, Rue du progrès,
Route de Gammarth La Marsa.
Tél : 97.979.744 / 53731919

ECOLE « BOUABDALLAH » EL IRTIKA
Crée depuis 1997.



Fiche de renseignement de la 3^{ème} année à la 6^{ème} année de l'enseignement de base

I. Pièces à fournir indispensables à la constitution d'un dossier :

- ✓ 1 extrait de naissance.
- ✓ 5 Photos d'identité.
- ✓ 10 Enveloppes (non timbrées).
- ✓ Photocopie du carnet de santé.
- ✓ Certificat médicale.
- ✓ **Droit d'inscription 220 dinars** (y compris un tablier bleu : comprend le sigle offert par l'école).
- ✓ **Fourniture scolaire** : Fournie par les parents.
- ✓ Le 2^{ème} tablier : **20 dinars**.

Les inscriptions ne seront confirmées qu'après le règlement du droit d'inscriptions.

Horaires :

- Du lundi au vendredi : de **8h** du matin à **16h** de l'après-midi.
- Mercredi après-midi : Garderie.
- Samedi : Jour de congé.

NB : L'école est ouverte de 7h du matin à 18h de soir.

La Garderie est gratuite (Mercredi après-midi et (de 7h à 8h / de 16h à 18h))

II. Cantine : Déjeuner de **12h à 14h** (Par groupe).

- **Service panier : repas froid : 20 dt.**
- **Repas réchauffé au four : 40dt/mois**

➤ Traiteur Maison :

- **Sandwich : 70 dinars / mois**
- **Plat : 100 dinars / mois**

NB :

- **Les enfants doivent impérativement apporter leurs repas dans des thermos (Spécial Repas) afin d'assurer une hygiène alimentaire et corporelle.**
- **On ne reçoit pas les paniers ou thermos pendant les horaires de travail.**
- **Les portes seront fermées de 12h à 14h.**

III. Cours suivis et clubs :

- ❖ Les clubs : Dance – Musique – Théâtre – Peinture – Informatique.
 - (Les clubs chaque mercredi après-midi de **14h à 16h**).
- ❖ Cours suivis : Les élèves peuvent faire leurs devoirs de maison à l'école sous la surveillance et le suivi des institutrices expérimentées.
 - (Les cours suivis : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de **16h à 17h**).

Clubs et Cours suivis
150 dinars / Trimestre
50 dinars / Mois

IV. Modalité de paiement :

Annuelle / Semestrielle / Trimestrielle

NB : Le paiement doit être réglé d'avance